



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

SEANCE du jeudi 30 mars 2017

**OBJET : 04-1 - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA - MUTUALISATION DE LA FONCTION DE DIRECTEUR DES AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUE ET CONTENTIEUX - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

884114

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 AVR. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 AVR. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Le jeudi 30 mars 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23/03/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI

M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET

M. Hassan EL JAZOULI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard DELIQUAIRE

M. Marc GERIOS à M. Lionel TIVOLI

Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

**Absents :** Mme Jacqueline DOR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

04-1 - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA - MUTUALISATION DE LA FONCTION DE DIRECTEUR DES AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUE ET CONTENTIEUX - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) :

La Ville d'Antibes Juan-les-Pins et la CASA ont posé les jalons d'un processus de mutualisation avec un objectif à long terme d'amélioration du service rendu aux habitants et d'efficacité de l'action publique grâce au partage et à la mise en commun de moyens et de compétences.

Ce processus de long terme, dont les principes et les étapes ont été formalisés par le schéma de mutualisation, repose sur la définition de domaines d'action communs et une méthodologie de collaboration adaptée à chaque contexte.

La ville d'Antibes Juan-les-Pins et la CASA souhaitent aujourd'hui renforcer leur coopération en se dotant d'un Directeur des Affaires Générales, Juridique et Contentieux mutualisé.

L'objectif de ce rapprochement est de mettre en cohérence les services supports Juridique et des Assemblées de la ville d'Antibes Juan-les-Pins et de la CASA, afin de permettre une meilleure efficacité de l'activité administrative ainsi qu'un partage des expertises et des compétences juridiques.

La méthode retenue pour parvenir à cet objectif est la mise à disposition partielle de personnel. Ainsi, le Directeur des Affaires Générales, Juridique et Contentieux de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins sera mis à disposition partielle de la CASA à hauteur de 40%.

Dans le cadre de cette mise à disposition, en sus de ses missions de management de la Direction des Affaires Générales, Juridique et Contentieux de la ville d'Antibes Juan-les-Pins, le Directeur concerné aura en charge la cohérence de l'action administrative des services supports Juridique et Assemblées de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et de la CASA avec pour objectif :

- d'optimiser la cohérence et la complémentarité des politiques menées par les deux entités ;
- de veiller à la cohérence des actions et des projets de développement à l'échelon communal ou à l'échelon communautaire ;
- de rechercher les moyens propres à fédérer ou mutualiser les projets ;
- de favoriser le partage d'expérience, l'harmonisation et la mise en commun des procédures ;
- d'assurer le management des deux services de la CASA : Assemblées et Affaires Juridiques.

De plus, le Directeur des Affaires Générales, Juridique et Contentieux devra assurer la mise en cohérence avec l'objectif d'aboutir à la création d'un service commun pour la Direction des Affaires Générales, Juridique et Contentieux de la ville d'Antibes Juan-les-Pins et de la CASA.

Les modalités pratiques de la mise à disposition partielle du Directeur des Affaires Générales, Juridique et Contentieux, notamment la situation du fonctionnaire et les conditions financières, sont fixées par convention pour une durée de trois ans renouvelable.

Le projet de mutualisation par mise à disposition partielle du Directeur des Affaires Générales, Juridique et Contentieux de la ville d'Antibes Juan-les-Pins auprès de la CASA a été présenté au Comité Technique de la ville d'Antibes en date du 21 mars 2017.

OUI CET EXPOSE

APRES AVOIR EN DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité des suffrages exprimés (3 ABSTENTIONS : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS),**

**- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle du Directeur des Affaires Générales, Juridique et Contentieux de la ville d'Antibes auprès de la CASA, dont le

04-1 - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA - MUTUALISATION DE LA FONCTION DE DIRECTEUR DES  
AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUE ET CONTENTIEUX - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) :

projet est joint en annexe ainsi que toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution  
de la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai,  
il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.04-1 - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA - MUTUALISATION DE LA FONCTION DE DIRECTEUR DES AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUE ET CONTENTIEUX - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 06/04/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/04/2017

**Numéro de l'acte :** DCM887-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170330-DCM887-17-DE

**Date de décision :** 30/03/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.